

# MyLetter

**ADEFIM**  
Nord-Pas-de-Calais

Association pour le développement des formations des industries de la métallurgie

MyLetter N° 23 - Novembre 2018



Organisme Paritaire  
Collecteur Agréé  
des Industries  
de la Métallurgie

## Patrick DELGOVE, Directeur Régional

Chère lectrice, cher lecteur,

l'année 2019 sera une année de transition pour les entreprises et les OPCA.

En effet, de nouvelles modalités dans la mise en oeuvre du plan de formation s'appliqueront à vos entités et les OPCA se transformeront en opérateurs de compétences au 1er janvier 2019.

L'ADEFIM Nord Pas de Calais continuera à déployer l'intégralité de ses services et vous accompagnera dans ce changement.

Je vous souhaite d'ores et déjà de bonnes fêtes de fin d'année et vous donne rendez-vous en 2019.

## OUTIL



### EDEC transition numérique

Destinée aux TPE PME ressortissantes de la branche de la métallurgie, la prestation d'accompagnement RH numérique permet de bénéficier d'un diagnostic de GPEC et d'un accompagnement en RH intégrant la transformation numérique.

Cette prestation est réalisée par un prestataire et cofinancée par l'Etat et l'OPCAİM - votre Conseiller saura vous renseigner sur les prestataires retenus.

**Entreprises éligibles** : toute entreprise de moins de 250 salariés n'appartenant pas à un groupe

**Prise en charge** : l'intervention comprend un accompagnement court et opérationnel de 1 à 10 jours maximum d'intervention pour un coût maximum de 1000 € par jour

L'autodiagnostic numérique est disponible sur le site de l'observatoire de la métallurgie

<https://www.observatoire-metallurgie.fr/entreprise-numerique/auto-diagnostic>

Aussi, un **atelier numérique** sous un format court et interactif, co-construit avec l'ADEFIM NPDC et SIMPLON vous sera prochainement proposé pour vous sensibiliser aux opportunités du numérique.

## ACTUALITE

### Opérateur de compétences : interlocuteur privilégié de votre entreprise

A partir du 01 janvier 2019 l'Opcaim se transforme en opérateur de compétences et continue à assurer son service de proximité par le biais du réseau des ADEFIM.

## FOCUS

### Vos prochaines collectes FPC et TA

En 2019, l'OPCAIM reste l'interlocuteur des entreprises de la Métallurgie pour la collecte de la formation professionnelle continue et de la Taxe d'apprentissage au titre des salaires 2018. Les taux applicables pour la Taxe d'apprentissage et la Formation Continue restent identiques à ceux pratiqués avant la loi Avenir du 5 septembre 2018.

**ATTENTION** : En septembre 2019, le ministère du travail prévoit un appel de contribution FPC sur la masse salariale 2019 pour les entreprises de plus de 11 salariés. La Taxe d'apprentissage n'est pas concernée par ce versement. Nos services vous accompagneront sur le déploiement de ces nouvelles mesures



## AGENDA

### Réforme de la formation : Réunions d'information

L'ADEFIM Nord Pas-de-Calais, en collaboration avec les services des UIMM territoriales, vous propose des réunions d'information sur la loi n° 2018-771 du 05 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel aux dates suivantes :

- Antenne de Lille jeudi 06 décembre à 14h30
- Antenne de Hénin-Beaumont lundi 10 décembre à 14h30
- Antenne de Calais mardi 11 décembre à 09h30
- Antenne de Dunkerque jeudi 13 décembre à 10h00
- Antenne de Valenciennes mardi 18 décembre à 09h30
- Feignies (95 rue de Neuf Mesnil) mardi 18 décembre à 14h30



[retrouvez l'adresse de votre antenne](#)

## FOCUS



### Le compte personnel de formation

Le Compte Personnel de Formation concerne toutes les tailles d'entreprises.

La réforme de la formation prévoit un interlocuteur spécifique pour la prise en charge des dossiers CPF : la Caisse des Dépôts et Consignations.

Dans le cadre du passage de relais à la CDC, l'ADEFIM assurera tout au long de l'année 2019 l'enregistrement et la prise en charge des CPF.

De plus, le Conseil d'Administration de l'OPCAIM a acté le principe d'un abondement pour les dossiers CPF mis en oeuvre en 2019.

Les critères de prise en charge vous seront communiqués dans les meilleurs délais.

## TEMOIGNAGE



*La Compagnie Européenne de Traitement de Surfaces est un groupement d'entreprises spécialisées dans les traitements de surfaces et les applications de revêtements sur métaux et bétons. Elle regroupe plusieurs sociétés dont GRPI, entreprise d'une vingtaine de salariés, située à Dunkerque. Madame Aicha ZAOUÏ, responsable QSE du groupe et Mathilde OBERT salariée de GRPI témoignent sur un projet de formation qu'employeur et salarié ont construit ensemble dans le cadre du CPF.*

Madame OBERT prépare actuellement un CQPM technicien(ne) en gestion et administration des ressources humaines à l'AFPI Région Dunkerquoise.

Elle témoigne : « Diplômée d'un BTS en management des unités commerciales, j'ai été embauchée il y a 3 ans en qualité d'assistante de direction. C'est au cours d'un déjeuner que madame ZAOUÏ et moi-même avons échangé sur mon souhait d'évoluer professionnellement, et que ce projet pouvait permettre une mutualisation des compétences RH au sein du groupe »

C'est en renforçant le dialogue avec le salarié, que la direction du groupe choisit alors d'investir dans la formation.

Madame ZAOUÏ témoigne : « On s'est rendu compte qu'on avait ce manquement en terme de gestion des ressources humaines. Notre choix s'est porté sur Mathilde car j'ai senti chez elle cette fibre humaine.

*Notre objectif était de trouver un moyen financier pour conclure ce projet sans que l'entité n'ait à dépenser des sommes astronomiques. Nous avons une collaboration particulière avec l'ADEFIM et j'ai sollicité Monsieur BURGGRAEVE pour nous appuyer sur ce projet. Le programme de formation proposé par l'AFPI Région Dunkerquoise a été adapté en fonction des attentes de Mathilde et des objectifs et missions de son nouveau poste. »*

Madame OBERT pourra ainsi bénéficier d'une certification reconnue dont les enseignements s'adaptent aux problématiques rencontrées sur le terrain.

Elle explique qu'au-delà de l'accompagnement pédagogique et financier, l'ADEFIM les a également accompagnées dans les procédures administratives : « Monsieur BURGGRAEVE m'a indiqué l'ensemble des pièces justificatives nécessaires pour établir ma demande CPF en ligne. La saisie de la demande de prise en charge auprès de l'OPCA [à l'initiative de l'entreprise] sur OPCAÏM SOLUTIONS est également très fluide et rapide ».

Madame ZAOUÏ recommande le dispositif CPF « c'est la possibilité de faire évoluer le salarié ; c'est d'autant plus important afin que la personne se sente bien dans un contexte professionnel et qu'elle prenne plaisir à venir travailler. La volonté du groupe est de placer l'être humain au centre de l'entreprise et de l'impliquer sur son poste mais aussi sur l'ensemble de l'activité. »

En 2019, l'ADEFIM demeure votre interlocuteur pour la gestion et le financement du Compte Personnel de Formation, jusqu'à la transition vers la gestion par la Caisse des Dépôts et des Consignations.

### RETROUVEZ VOTRE ADEFIM EN REGION

#### Siège social NPDC

ZAC du Bord des Eaux  
Boulevard Miroslav Holler - BP 79  
62252 HENIN-BEAUMONT CEDEX  
Tel : 03 21 75 82 82

#### Antenne Littoral Pas-de-Calais

Boulevard du Parc  
CS 60094  
62903 COQUELLES CEDEX  
Tel : 03 21 85 51 84

#### Antenne Lille Flandre intérieure

307 Avenue du Général Leclerc  
CS 60080  
59155 FACHES THUMESNIL  
Tel : 03 28 01 65 00

#### Antenne Artois-Douais

ZAC du Bord des Eaux  
Boulevard Miroslav Holler - BP 79  
62252 HENIN-BEAUMONT CEDEX  
Tel : 03 21 75 80 00

#### Antenne Dunkerquoise

ZA du Pont Loby  
Avenue Jean Monnet BP 6329 cedex 01  
59379 DUNKERQUE  
Tel : 03 28 24 51 81

#### Antenne Grand Hainaut

40 route d'Aulnoy  
59300 VALENCIENNES  
Tel : 03 27 28 06 06



### ATTENTION

L'ADEFIM Nord Pas de Calais sera fermée les lundis 24 et 31 décembre.